

## Informations

**Accès :** Au centre d'Aix-en-Provence quittez le boulevard périphérique en prenant la D10 en direction de Vauvenargues, traversez le village et empruntez la D11 en direction de Jouques. Garez-vous environ 10 km après le village sur le parking à l'entrée du Domaine Départemental du Taulisson.

**Parking :** Parking à l'entrée du Domaine Départemental du Taulisson

### Contacts utiles :

> N° accès massif :  
08 11 20 13 13

> Tourisme :  
[www.visitprovence.com](http://www.visitprovence.com)

> Transport :  
[www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

> Office de tourisme d'Aix-en-Provence  
tél. : 04 42 16 11 61

> Office de tourisme Jouques  
tél. : 04 42 63 75 04

> Grand Site Sainte-Victoire  
tél. : 04 42 64 60 90



Distance Marseille : 60 km  
Distance Aix en Provence : 28 km  
Distance Martigues : 73 km  
Distance Arles : 77 km  
Distance Manosque : 59 km

# Balises

**GR :** Traits rectangulaires superposés blanc et rouge (marque déposée par la F.F.R.P. à l'I.N.P.I.).

**La croix de St-André** signale une mauvaise direction. La priorité de balisage est donnée au GR, GR de pays, PR.

**Bon :**  **Changement de direction :** 

**Mauvaise direction :** 

Le balisage est réalisé bénévolement par les membres d'associations affiliées à la F.F.R.P.

## Conseils et recommandations pour se promener en Provence

*La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.*

- Restons sur les chemins balisés.
  - N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins.
  - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas.
  - Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
  - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits.
  - Sachons cohabiter avec les chasseurs.
  - N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.
- Dans les Bouches-du-Rhône, l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral et peut l'être par arrêté municipal, pour votre sécurité et la préservation des sites sensibles. Ce sont le croisement de trois situations de danger météorologique d'incendie et les trois périodes de l'année qui correspondent à des sensibilités d'éclosion de feux croissants qui vont déterminer les possibilités d'accès par site.
- Pour plus de renseignements (pendant la période estivale) :  
08.11.20.13.13. ou  
[www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

### Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Évitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de baskets ou de chaussures légères, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Comité Départemental du Tourisme 

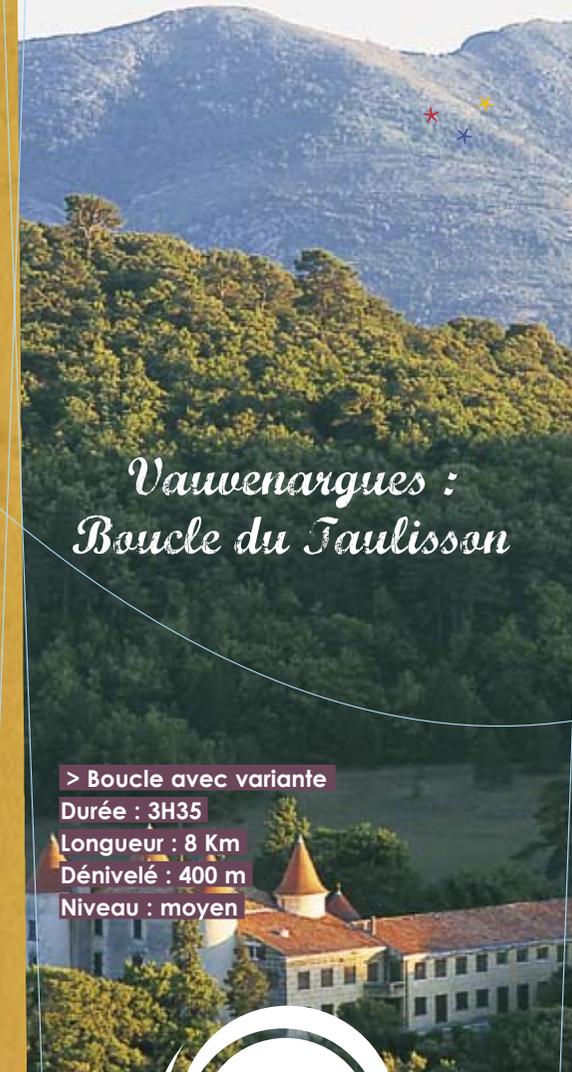
13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille  
Tél : 04 91 13 84 40 - Fax : 04 91 33 01 82  
Site web : [www.visitprovence.com](http://www.visitprovence.com)

 **CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
Direction de l'Environnement  
Europôle de l'Arbois - 13792 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél. : 04 42 97 10 10  
sur internet : <http://www.cg13.fr>

 **CONSEIL GÉNÉRAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

> **Concors**

**Topo Rando**



## Vauvenargues : Boucle du Taulisson

> **Boucle avec variante**

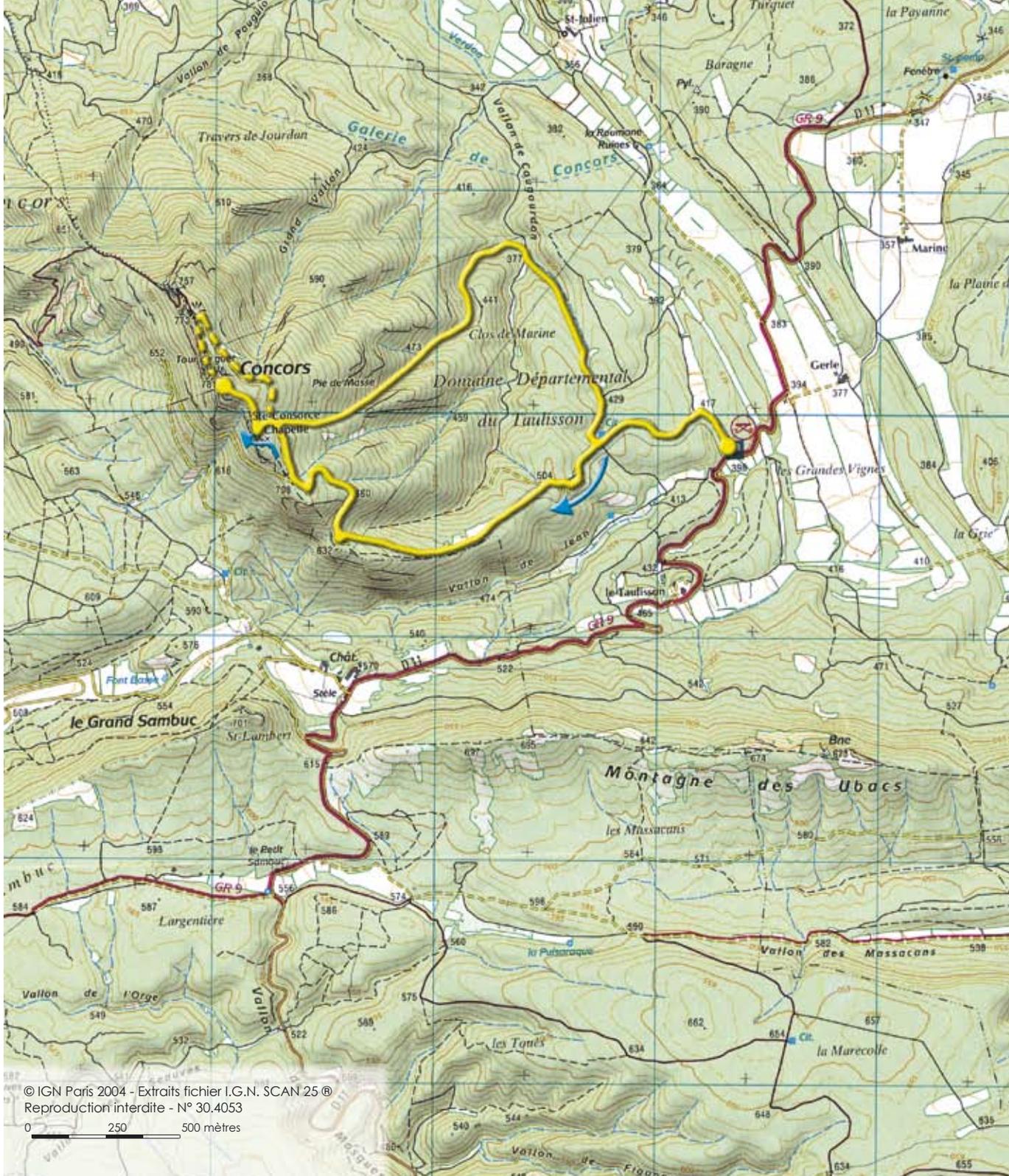
**Durée : 3H35**

**Longueur : 8 Km**

**Dénivelé : 400 m**

**Niveau : moyen**

 **Bouches-du-Rhône**  
LA PROVENCE



## Itinéraire

Balisage jaune

➔ Sens de l'itinéraire

Après Vauvenargues, empruntez la D 11 en direction de Jouques jusqu'à l'entrée de la propriété départementale du Taulisson (environ à 10 km de Vauvenargues).

Se garer au parking indiqué.

Prenez la piste de gauche (nord nord-ouest) ; la végétation est très sauvage et typiquement provençale : pins, chênes blancs, verts et kermès, cistes cotonneux, quelques euphorbes, thym et romarin...

Au croisement de la citerne, continuez tout droit. La piste arrive alors sur une épaupe, longeant une limite communale et cantonale, encore marquée dans le paysage par un muret de pierres sèches.

La végétation, plus basse, s'orne alors d'églantiers et de valériane rouge (lilas d'Espagne).

Vous découvrirez bientôt une très belle vue sur la plaine de Venelles et les contreforts de la Trévaresse vers l'ouest, la montagne des Ubacs au sud.

Au premier plan, seule habitation visible : la faisanderie et le château du Grand Sambuc.

En continuant la piste, s'ouvre à l'est, la vue sur le Var et la forêt domaniale de la Gardiole, au nord-est, sur la montagne de Vautubière.

A la fourche (point côté 708 m), suivez la piste de droite (nord). 300 mètres après cette fourche, empruntez un petit sentier sur la gauche (ouest) ; suivez le jusqu'à la chapelle.

Sainte-Consorte est une petite chapelle de pierres, très fraîche, décorée de fleurs, où des carnets vous invitent à laisser trace de vos émotions... Depuis la chapelle, continuez la crête vers le nord nord-ouest pour atteindre le sommet de la montagne des Ubacs (10 minutes). Du sommet, les vallons boisés semblent infinis. Au nord nord-est, l'échancrure du Pont de Mirabeau se dessine derrière Jouques. Vers l'ouest et par temps clair, on peut apercevoir les Alpilles, l'Etang de Berre, l'Aqueduc de Roquefavour et au sud-ouest les Carrières de la Mède.

Entamez la descente par la piste. L'itinéraire devient plus sportif : empruntez un petit sentier sur la gauche (qui peut être glissant après de fortes pluies), jusqu'au Vallon de Cougourdon, où l'on rejoint une piste. A la fourche, laissez la piste de droite. Au croisement suivant, continuez tout droit pour rejoindre la citerne.

Retrouvez alors la piste du départ, qui, à gauche (nord-est), reconduit à l'aire de stationnement.

